

Belgique - België  
P.P.

1140 Bruxelles 14

**P 003616**



# LE FANAL DES ANIMAUX

A.S.B.L - V.Z.W.

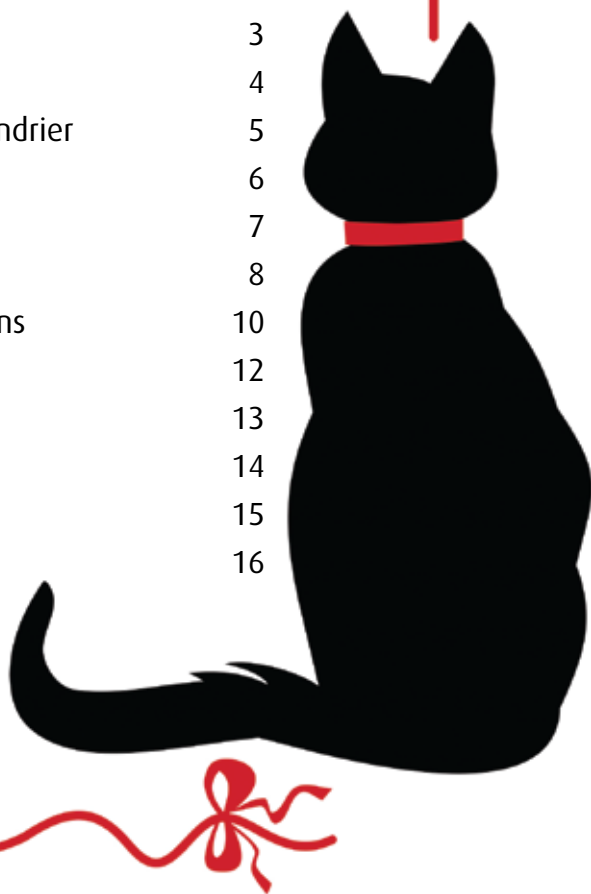
**Home pour chats âgés**



Bulletin trimestriel n°112 • 29<sup>ème</sup> année • Dec. 2016

## SOMMAIRE

• Le mot de la Présidente	1
• Dîner de Noël	3
• A vos agendas	4
• Nos activités, notre calendrier	5
• Soirée Saint Valentin	6
• Noël sous le sapin	7
• Chronique vétérinaire	8
• Des nouvelles des anciens	10
• Le Fanal a 30 ans	12
• Attestation fiscale	13
• Dernières volontés	14
• Ordre permanent	15
• Comment nous aider	16



## Le mot de la Présidente

### Chers membres et amis,

En ce mois de décembre, voici revenu le temps de faire un petit bilan !

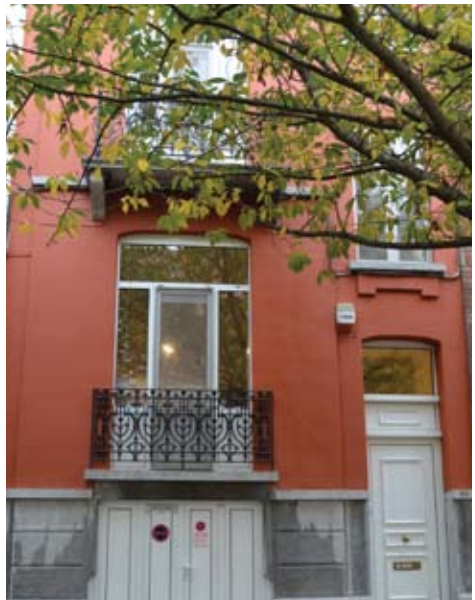
Et, nous n'allons pas revenir sur les points négatifs, ils sont à peu près les mêmes pour tout le monde de la protection animale. Nous essaierons de les positiver l'année prochaine.

Parlons plutôt des points positifs qui nous ont accompagnés tout au long de l'année. Et pour commencer, si nous avons recueillis 152 chats, nous avons pu en faire adopter 63, 7 autres ont eu de la chance et ont pu être remis à leur propriétaire.

Parmi ces chats arrivés au Fanal, plusieurs étaient dans un état lamentable suite à divers accidents et ont dû subir des opérations lourdes pour pouvoir mener une vie heureuse. 123 chats errants ont pu être stérilisés sur le territoire de Schaerbeek grâce au budget alloué par la Commune. En grande partie aussi grâce à l'aide de **Stéphanie, Présidente de Every cats** ! (adresse courriel de Stéphanie : stef2303@hotmail.com) Nous l'en remercions du fond du coeur, elle fait un travail magnifique.

**Every cats** est une jeune association qui se donne à fond pour sauver tous les petits déshérités qui se battent sur les terrains, juste pour survivre. Je lance un appel aux personnes qui pourraient l'aider par exemple lors de ces trappages.....

Nous avons également continué les grands travaux du Fanal. Cette année nous avons fait "refaire" notre façade qui en avait bien besoin !



Notre Conseil d'administration s'est "étouffé". Trois jeunes administrateurs enthousiastes y ont pris place et consacrent beaucoup de temps à apporter leurs idées nouvelles.

Bref, ils redonnent un peu de vigueur à un conseil qui commençait un peu à.... fatiguer ! **Bienvenue les jeunes !**



Nous remercions aussi notre équipe de **bénévoles**, qui fait un travail extraordinaire et qui s'occupe magnifiquement de nos petits ! Merci aussi à nos "**nettoyeurs**" qui veillent à ce que nos locaux soient toujours impeccables.

Je tiens à faire un petit clin d'oeil à ce couple qui, à l'occasion de son mariage a demandé à leurs amis de faire un don au Fanal en lieu et place de cadeaux !

Et, merci à vous, chers membres, amis, parrains et marraines, sans votre générosité et votre soutien, vos dons et aussi votre participation à nos activités (théâtre, dîner de Noël, barbecue...) nous ne pourrions sauver tous ces petits !

Grâce à vous, ils peuvent bénéficier des meilleurs soins !

A propos de nos activités, nous avons le plaisir de vous rappeler que 2017 sera l'occasion de fêter avec vous les **30 ans du Fanal des Animaux** ! Nous fêterons cet anniversaire tout au long de l'année.

Plusieurs dates ont déjà été retenues et nous espérons vous y rencontrer.

En attendant, nous vous souhaitons à tous et à tous ceux que vous aimez, nos meilleurs voeux de bonheur pour l'année nouvelle.

Danièle.



Dimanche 18 décembre 2016

# Dîner de Noël

Repas à 12h30  
Spectacle live à 14h !



Des stands d'Artisanat et  
une formidable Tombola

## Menu

Entrée surprise

Paëlla

Dessert au gré de nos envies

(Végétariens, veuillez-vous faire connaître, merci)



A réserver avant le 10/12/2016  
au n° : 02/734.60.29.

Paiement au compte du Fanal  
BE71 0682 0580 9169



## A VOS AGENDAS



## EN 2017.....

### Le Fanal des Animaux à 30 ans !



**Les 9, 10 et 11 décembre 2016**

Marché de Noël au Centre Civique de  
Kapelleveld (voir détails ci-dessous).

**Le dimanche 12 février 2017**

Soirée Saint Valentin  
(voir détails page 6).

**Le dimanche 18 décembre 2016**

Grand Dîner Spectacle de Noël.  
Repas à 12h30  
Spectacle à 14h  
(voir détails page 3)

**Le dimanche 23 avril 2017**

Les Fanachas présentent  
"Les Animaux en folie"  
(voir détails page 12).



## Au Centre Civique de Kapelleveld

Vendredi 9, samedi 10 et dimanche 11 décembre.

### Nombreux stands d'artisanat

*Vendredi de 18 à 21h. Samedi de 10 à 20h. Dimanche de 10 à 18h.*



Inscription et renseignements : 0479/35.69.92  
Centre Civique de Kapelleveld asbl  
Av. Albert Dumont, 10 • 1200 Bruxelles • Tel: 02/770.22.35  
info@kapelleveld.be - www.kapelleveld.be



## NOS ACTIVITES

### Spectacle de cabaret du 15 octobre 2016

C'est une fois de plus, que les "Fanachas" ont emporté un public ravi sur les ailes de leur enthousiasme et de leur dévouement et ceci, jusqu'au bout du monde.

Et comme le rêve est un moyen de transport peu onéreux, nous sommes passés d'un continent à l'autre en un clin d'oeil. Au cours de ce voyage nous avons rencontré des personnages divers et traversé bien des paysages.

Et si de temps à autre une légère fausse note ou un petit trou de mémoire se sont glissés dans un programme audacieux

où les artistes n'ont reculé devant aucune difficulté, cela ajoutait au charme pour un public bienveillant et conquis qui n'a pas négligé de solides applaudissements à l'issue du spectacle.

Après quoi, les nombreux spectateurs ont pu déguster une assiette froide préparée par les petites mains des "Fanachas" ainsi que des petits gâteaux qui incitaient à la gourmandise.

Un grand bravo à tous.  
Eliane.



Notre calendrier 2017 avec 12 magnifiques photos de nos petits protégés, est en vente au Fanal des Animaux, Avenue Emile Max, 16, 1030 Schaerbeek au prix de € 10,-.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, nous pouvons vous le faire parvenir dès réception de votre paiement de € 11.50 (frais d'envois inclus) sur notre compte BE71 0682 0580 9169.

### NOTRE CALENDRIER 2017



Photos : Tony Van Hees  
Réalisation : Joseph Duerinckx

# Grande soirée Saint Valentin



## Dîner – Spectacle

**€ 35,-**  
par personne

- apéritif et zakouski
- entrée
- plat
- dessert

*(Les végétariens sont priés de se faire connaître.)*

Que vous soyez seul, entre amis ou en amoureux, vous êtes tous bienvenus !

Grand stand d'artisanat

## Quand ?

Le dimanche 12 février 2017  
à 12 h 30

## Où ?

Au Centre civique de Kapelleveld  
Avenue Albert Dumont, 10  
1200 Bruxelles



Réservation avant le 07/02/2017  
au n° : 02/734.60.29.

Paiement au compte du Fanal  
BE71 0682 0580 9169







# Noël sous le sapin



**Cher Parrain, Chère Marraine,**  
Comme chaque année, nous allons décorer un magnifique arbre de Noël, afin que vous puissiez nous gâter et y déposer quelques petits présents à notre intention.

Vous pouvez nous rendre visite afin de déposer votre don : boîtes de nourriture, petits jouets, grattoirs...) nous en profiterons pour vous faire de gros câlins.

Si vous ne pouvez-vous déplacer, notre compte BE16 0682 0580 9674 est ouvert. Nous vous rappelons que tous dons à partir de 40 euros/an vous donnent droit à une attestation fiscale.

**A tous, Joyeux Noël et Bonne Année.**





### Quelques recommandations pour un hiver serein.

La fin de l'année approche, avec ses traditionnelles fêtes arrosées et gourmandes et ses températures hivernales.

Attention aux **buffets de réveillons** et aux **végétaux de Noël** : ils représentent un danger pour nos amis à 4 pattes !

- Réveillon : 3 "douceurs" complètement interdites pour nos chiens et nos chats.
- 3 plantes potentiellement dangereuses pour nos chiens et chats.
- Attention à 2 produits anti-froid fortement toxique pour nos animaux.

**Réveillon : 3 "douceurs" complètement interdites pour nos chiens et nos chats.**

#### L'alcool

Chez les animaux aussi, l'alcool peut provoquer une démarche anormale et des pertes d'équilibre. De plus, la consommation d'alcool peut causer des **troubles digestifs** tels que des **vomissements** et des **douleurs abdominales** qui induisent une perte d'appétit.

Si ces effets peuvent disparaître d'eux-mêmes, l'ingestion d'alcool nécessite parfois de placer l'animal sous perfusion afin d'éliminer la substance nocive plus rapidement.

#### Le chocolat

Un autre met souvent présent à Noël notamment dans l'incourtournable bûche est le chocolat. Un grand nombre d'entre nous en consomment quotidiennement,

mais le chocolat est totalement déconseillé chez nos amis : en effet, le chocolat contient de la théobromine, une substance toxique pour eux.

Plus le chocolat est riche en cacao et plus il est dangereux. Ainsi, quelques grammes de chocolat noir peuvent provoquer de la diarrhée, des **ulcères de l'estomac** et des vomissements.

En outre, ils peuvent être victime de troubles cardiaques et de tremblements ou de convulsions. Les symptômes apparaissent 5 à 12 heures après l'ingestion.

### **Et les marrons**

Ils contiennent des tanins responsables de diarrhée et vomissements ou d'obstruction intestinale chez les chiens et les chats.

### **Trois plantes sont potentiellement dangereuses pour nos amis.**

#### **Le gui et le houx**

Parmi les végétaux décoratifs de la période du Nouvel An et de Noël, on trouve le gui et le houx.

Mais attention ! Les **baies** de ces deux plantes sont **toxiques** et leur ingestion est généralement suivie de **salivation, diarrhée, vomissements et de troubles nerveux**. De plus, le gui induit des troubles cardiaques. L'ingestion d'une forte dose et l'absence de traitement peuvent causer une mort rapide de l'animal.

#### **Les roses de Noël (poinsettia)**

Elles sont **irritantes pour le tube digestif** de l'animal qui les ingère et pour la peau et les muqueuses lors de contact prolongé avec le végétal.

#### **Enfin, le sapin**

Il peut aussi être source de maladies pour nos amis. Orné de ses boules de verres et autres guirlandes lumineuses, il représente un **risque de coupures ou d'électrocution** pour les animaux attirés par cet arbre brillant et animé.

#### **Deux produits anti-froid fortement toxique pour nos animaux**

##### **Le sel de déneigement**

Le climat hivernal et la neige participent au charme des fêtes de fin d'année.

Mais le sel de déneigement peut causer des troubles digestif et nerveux (agitation, tremblements, convulsions) lorsqu'il est ingéré par nos animaux domestiques. De plus, l'ingestion de sel induit une déshydratation.

##### **L'antigel**

Un autre produit souvent utilisé pour les voitures en hiver est l'antigel. Cette substance contient de l'éthylène glycol, un produit au goût sucré et malheureusement très apprécié des chiens.

Sa toxicité est redoutable : 1 à 4 heures après ingestion, l'animal est en état d'ébriété, souffre de troubles respiratoires et de déshydratation.

La mort peut survenir en 4 à 6 heures. S'il survit, des lésions rénales apparaissent et peuvent causer la mort en quelques jours voire semaines.

**Docteur Anne Pensis, Vétérinaire**

## NOUVELLES DES ANCIENS



*Voici notre nouvel environnement. Nous est parfaitement habituées à la maison.  
Merci à tous de nous avoir sauvées. **Canelle & Choupette***



***Nuna** va bien ,elle se sent de plus en plus à l'aise!  
Famille De Mol*



*Bonjour à tous les amis. Comme promis je vous donne des nouvelles de **Nina**. Tout se passe très bien, elle mange beaucoup sa nourriture et goûte la mienne, très propre, joue le matin, fait la sieste l'après midi. C'est un amour de chat, je suis très heureuse de l'avoir chez moi. Je vous envoie des photos et vous aurez des nouvelles de temps en temps. Je viendrai faire des caresses à ses amis. Christine*



# LE FANAL DES ANIMAUX A 30 ANS !

Le dimanche 23 avril 2017 à 12 h 30  
Les "Fanachas" présentent leur spectacle:

## "LES ANIMAUX EN FOLIE"



Nous serons heureux de fêter  
cet événement avec vous !

Plus de détails dans la prochaine revue.

Grand stand d'artisanat.

30 € par personne  
Réservation avant le 17/04/2017  
au n° : 02/734.60.29.

Paiement au compte du Fanal  
BE71 0682 0580 9169  
(Les végétariens sont priés de se faire connaître.)



Cher(e) membre,

Afin de pouvoir vous envoyer votre attestation fiscale en 2017 (pour les dons effectués en 2016), l'Administration de la fiscalité nous demande de lui fournir les données d'identifications suivantes :

- Vos nom et prénom (tel qu'indiqué sur votre carte d'identité) ;
- Le nom de votre conjoint ;
- Votre adresse officielle ;
- Votre numéro national ;
- Votre date de naissance.

Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous prions de bien vouloir nous communiquer ces informations de toute urgence, par téléphone (02/734 60 29) ou par courriel : (lefanaldesanimaux@skynet.be)

Nous vous en remercions.

Le Conseil d'Administration.

### Envoi de votre revue trimestrielle

Si vous souhaitez continuer à recevoir notre revue, merci de vous mettre en ordre de cotisation et de nous signaler vos changements d'adresse : trop d'exemplaires nous sont retournés avec la mention "n'habite plus à l'adresse indiquée".

De même, si l'orthographe de votre nom ou prénom ou

si l'intitulé de votre adresse sont incorrects merci de nous en faire part.

Vous pouvez également nous communiquer votre adresse courriel, de cette manière, d'une part, vous recevrez votre revue EN COULEURS, d'autre part, vous nous aiderez à faire des économies substantielles.

## Pensez aux chats du Fanal des Animaux pour vos dernières volontés

La mission du **Fanal des Animaux** est d'offrir aux chats qui, pour des raisons diverses ont été séparés de leurs maîtres, **un logement chaud, de la nourriture, des soins et beaucoup de câlins** afin qu'ils puissent continuer à couler des jours heureux jusqu'au bout du chemin.

Nous ne recevons aucun subside; aussi, ce sont **des dons, des legs** qui permettent au Fanal des Animaux d'exister.

Cette générosité est pour nous la preuve que notre initiative trouve une réponse positive auprès de vous et nous donne l'envie de poursuivre notre action.

En tant qu'ASBL, nous bénéficions d'une **réduction des droits de succession** sur les legs qui nous sont faits. Le taux des droits de succession ne dépend pas du lieu où se trouve l'ASBL mais bien du lieu de résidence du testateur.

Il faut donc savoir que si vous désirez faire un legs et que vous résidez :

- en Flandre, l'ASBL paiera une taxe de 8.5% sur le legs
- en Wallonie, l'ASBL paiera une taxe de 7 % sur le legs
- dans la région de Bruxelles Capitale, l'ASBL la taxe sera de 12,5 %.

Sachez que les droits de succession sont très élevés en Belgique pour des parents éloignés ou des non-parents et que grâce à un legs en duo avec une ASBL telle que le Fanal des Animaux, qui possède un agrément fiscal, ceux-ci pourront également bénéficier d'une réduction de leurs droits de succession.

Un **notaire** sera toujours votre meilleur conseiller technique dans la rédaction de votre testament. Si vous ne connaissez pas de notaire, nous pourrions vous communiquer les coordonnées de notaires sensibles à la protection animale.

Alors si vous aimez les chats, pensez aux chats du Fanal des Animaux dans vos dernières volontés, ils vous en seront éternellement reconnaissants.





## ORDRE PERMANENT

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir effectuer le virement permanent suivant par débit de mon compte :

Montant\* : (en chiffres) \_\_\_\_\_ euros;  
(en lettres) \_\_\_\_\_ euros.

Périodicité : le \_\_\_\_\_ de chaque mois.

Le premier virement devra être effectué le  
avec comme communication : "Don ou Parrainage de :

\_\_\_\_\_ et de verser cette somme sur le compte DEXIA N° 068 – 2058096 – 74

Au bénéfice de l'a.s.b.l, "**Le Fanal des Animaux**", 16, av. Emile Max,  
1030 Bruxelles (coordonnées bancaires sur le RIB joint).  
Numéro d'agrément HK 3023156016

**IBAN : BE16 0682 0580 9674 - BIC : GKCCBEBB**

Cet ordre restera valable aussi longtemps que je ne l'annulerai pas.

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Je vous en remercie par avance, et vous prie d'agréer, Madame,  
Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait le: \_\_\_\_\_

Signature

*\*Un don ou un parrainage supérieur ou égal à 40 euros par an, est déductible des impôts sur base d'une attestation qui sera délivrée par le Fanal des Animaux.*

## COMMENT NOUS AIDER ?



En nous offrant  
des lots pour nos tombolas

En nous donnant des boîtes de nourriture  
pour chats, thon et saumon au naturel,  
des sacs de croquettes, des sacs de graviers  
pour les litières.

En nous apportant du matériel de nettoyage :  
torchons, produit de vaisselle, raclettes, brosses,  
papier essuie-tout .....

Nous acceptons aussi des fournitures de  
bureau : timbres-poste, papier pour  
imprimantes, enveloppes .....

Merci à tous.

**Et en participant à nos activités !  
(voir agenda page 4)**

Petit rappel : le nouveau site du Fanal des Animaux  
[www.lefanaldesanimaux.org](http://www.lefanaldesanimaux.org)

## RENSEIGNEMENTS UTILES

### Pour nous joindre :

Adresse postale : **LE FANAL DES ANIMAUX**  
16, avenue Emile Max  
1030 Bruxelles

Tél. & fax : 02 / 734.60.29  
E-mail : [lefanaldesanimaux@skynet.be](mailto:lefanaldesanimaux@skynet.be)  
Site web : <http://www.adoption-chat.be/>  
[www.lefanaldesanimaux.org](http://www.lefanaldesanimaux.org)  
Facebook : LE FANAL DES ANIMAUX ASBL

### Nos comptes :

Pour les cotisations : **IBAN : BE71 0682 0580 9169- BIC : GKCCBEBB**

Membre sympathisant	13 € / an
Membre adhérent	25 € / an
Membre d'honneur	100 € / an
Membre à vie	350 €

Pour les parrainages et les dons, pour l'action "Nouvelle maison" et pour les chats de terrain : **IBAN : BE16 0682 0580 9674 - BIC : GKCCBEBB**

*Changement d'adresse : en cas de déménagement, merci de nous communiquer votre nouvelle adresse, ainsi que votre numéro de téléphone.*

Pourquoi

## LE FANAL DES ANIMAUX?

... le degré de civilisation d'une société se définit par l'attention qu'elle porte aux plus faibles et aux plus démunis de ses membres (les personnes ayant peu de moyens, les enfants, les malades et les personnes âgées) et ... les animaux de compagnie, qui nous offrent tout au long de leur vie, leur gentillesse et leur affection (dans un monde de plus en plus individualiste), méritent assurément toute notre assistance lorsqu'ils deviennent vieux et que la vie les sépare des maîtres qu'ils ont aimés.

**Tel est le but du Fanal des Animaux et telle est notre fierté d'agir.**

Le Conseil d'Administration



Le Fanal des Animaux est membre du Conseil National de la Protection Animale  
Numéro d'agrément HK 3023156016

Editeur responsable: Le Fanal des Animaux, 16 av. E. Max - 1030 Bruxelles